

les changements devenus nécessaires pour correspondre à l'encouragement qui nous est donné.

L'Hon. M. Chapleau, Premier Ministre, a promis à quelques députés qui s'intéressent vivement au progrès agricole, une part d'octroi devant nous permettre d'offrir à nos lecteurs, dans le cours de l'année, quelques gravures (vignettes) qui feront de la *Gazette des Campagnes* un journal illustré. Dès que nous serons à même de le faire, nous nous empresserons d'en faire profiter nos abonnés.

Avec le présent numéro, nous aurions voulu renouveler notre matériel d'imprimerie afin de donner à la *Gazette des Campagnes* une meilleure apparence, au point de vue typographique. Nous comptions pour ce'a sur ce qui nous est dû pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Bien peu de nos abonnés retardataires ont répondu à l'appel que nous leur faisions depuis un mois, dans ce but. Sans ces fâcheux retards, nous aurions pu donner à la *Gazette des Campagnes* une toilette nouvelle et faire les améliorations que veulent et désirent les amis dévoués de notre journal.

Nous ne désespérons pas encore de pouvoir faire ces changements, pour peu que nos abonnés retardataires s'empressent de nous faire parvenir ce qu'ils nous doivent.

REVUE DE LA SEMAINE

Indulgence de la Portioncule accordée à l'église de Ste-Anne de Beaupré et à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes à St-Michel de Bellechasse.—C'est avec bonheur que je m'empresse de faire connaître à mes compatriotes, et surtout aux pieux serviteurs de Notre-Dame de Lourdes que notre humble sanctuaire de St-Michel, dédié à la Bienheureuse Vierge Immaculée, vient d'être enrichi de la très-précieuse faveur du grand pardon de Saint-François d'Assise, communément appelé *Indulgence de la Portioncule*. La traduction du Bref pontifical qui suit donne tous les détails nécessaires pour bien comprendre la chose.

Je crois devoir ajouter que la même insigne faveur a été accordée, à la même date et dans les mêmes termes, à l'église de Ste-Anne de Beaupré. Mgr l'Archevêque de Québec a bien voulu favoriser tout particulièrement l'obtention de ces privilèges, et nous lui en devons une profonde reconnaissance.

LÉON XIII PAPE.

Ad futuram rei memoriam

Pour augmenter la piété des fidèles et aider au salut des âmes, puisant avec une pieuse charité dans les trésors célestes de l'Église, Nous accordons à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront avec dévotion le deuxième jour d'août, chaque année, depuis les premières vêpres (c'est-à-dire, depuis midi du premier août) jusqu'au coucher du soleil, la chapelle publique de la Bienheureuse Vierge Marie de Lourdes, vulgairement dite de Bellechasse, dans le diocèse de Québec, et y prieront Dieu pour la concordance entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Église, pourvu qu'il ne se trouve pas dans ce lieu ou ailleurs, à la distance

d'au moins un mille, une église de l'Ordre de St-François, ou une autre église ou oratoire public jouissant de la même Indulgence, toutes et chacune des Indulgences dites de la Portioncule, la rémission de leurs péchés, l'exemption des peines temporelles, et tous les privilèges dont jouiraient les fidèles s'ils visitaient en personne avec dévotion et en ce même jour, quelque église des Frères ou des Religieuses du même ordre de St-François: et ce de Notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, pour sept ans seulement.

Nonobstant notre règle et celle de la Chancellerie apostolique qui s'opposent à la concession des Indulgences *ad instar*; nonobstant les Constitutions et Ordonnances apostoliques et autres quelconques à ce contraires.

Donné à Rome, auprès de St-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le dix-septième jour de juin 1881, de notre Pontificat l'an quatrième.

Pour l'Eminentissime

CARDINAL MERTEL.

A. Trinchieri, sub.tituit.

On voudra bien remarquer que l'on peut aller à confesse et faire la sainte communion en sa propre paroisse ou ailleurs à sa commodité, pourvu que l'on se rende ensuite à Notre Dame de Lourdes de St-Michel, ou à l'église de Ste-Anne de Beaupré, pour y gagner les faveurs signalées dans le Bref pontifical.

NAP. LALIBERTÉ, Ptro.

St-Michel de Bellechasse, 26 juillet 1881.

— Le Révd Père Henri Hudon, nommé récemment supérieur général de la congrégation de Jésus pour l'Amérique du Nord, est un ancien élève du collège de Ste-Anne de la Pocatière, et natif de la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska.

C'est le premier jésuite canadien-français qui ait occupé une charge aussi élevée et aussi importante.

Première Convention Nationale des Acadiens.—Nos frères les Acadiens ont noblement rempli le programme qu'ils s'étaient tracé à la grande fête nationale des canadiens-français, célébrée à Québec en 1880: celui d'une convention de délégués nommés par les Acadiens de l'Isle du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, devant se réunir à Memramcook, au mois de juillet dernier, pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens.

En effet, près de 5,000 Acadiens se trouvaient à Memramcook le 20 et le 21 juillet dernier pour prendre part à cette grande manifestation nationale.

Nous aurions voulu donner un compte rendu de cette fête qui restera à jamais gravée dans les annales de la race acadienne et qui occupera, comme le dit le *Moniteur Acadien*, une première place dans l'histoire de son réveil national; mais l'espace nous manque pour cela.

Le premier soin de la Convention fut d'inaugurer ses travaux par un acte qui les mit sous la protection d'en haut. C'est pourquoi le premier jour au matin la foule se rendait à l'église paroissiale de Memramcook pour assister à l'office religieux. Le Révd M.-F. Richard fit le sermon de circonstance. Nous empruntons de ce sermon la dernière partie:

« Coloniser a été l'œuvre par excellence du peuple Acadien et la colonisation de toutes ces provinces est un de ses plus